

APPEL À TÉMOIGNAGES

COMMISSION INDÉPENDANTE SUR L'INCESTE ET LES VIOLENCES SEXUELLES
FAITES AUX ENFANTS (CIIVISE)



Fédération
des acteurs de
la solidarité

La CIIVISE, mise en place en janvier 2021 par le président de la République, a pour mission de recueillir, en toute indépendance, les témoignages d'adultes ayant subi des violences sexuelles dans leur enfance, afin d'offrir une écoute officielle à ces victimes et de contribuer à la construction d'une politique publique de la protection des enfants. La CIIVISE souhaite insister sur l'universalité de sa démarche et s'associer à la Fédération des acteurs de la solidarité pour contribuer à sa diffusion et à son **appropriation** par les personnes les plus précaires.

Quels sont les objectifs de la commission ?

La commission a pour priorité d'organiser le recueil de témoignages de victimes.

Les deux objectifs suivants en découlent :

- Connaître et faire connaître l'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants et leurs mécanismes et y sensibiliser la société ainsi que les professionnels au contact des enfants
- Formuler des préconisations pour renforcer la culture de la prévention et de la protection dans les politiques publiques

Elle a déjà rendu un premier avis en octobre 2021 « [Inceste : protéger les enfants - A propos des mères en lutte](#) », ainsi que des [conclusions intermédiaires](#) en mars 2022, dans lesquelles elle formule 20 premières propositions visant à élaborer une stratégie de protection. Ces propositions sont articulées autour de 4 axes : le repérage des enfants victimes, le traitement judiciaire des violences sexuelles, la réparation par le soin et l'indemnisation et enfin la prévention des violences sexuelles.

Points d'attention

- Par violences sexuelles, la Commission entend tout type de violence sexuelle : intra-familiales dont l'inceste, mais aussi les violences institutionnelles, c'est-à-dire les violences sexuelles commises dans le cadre de la prise en charge d'enfants dans différents types d'institutions, telles que l'école, les clubs sportifs, les dispositifs de l'aide sociale à l'enfance ou de prise en charge médico-sociale, etc. Il peut s'agir de violences sexuelles entre enfants mais aussi de violences commises par des adultes censés prendre en charge et accompagner ces enfants.
- La commission a vocation à recueillir le témoignages de personnes *adultes* ayant subi des violences sexuelles dans leur enfance, donc qui ne sont plus en danger immédiat, ou de personnes ayant connaissance de tels faits. Elle n'a donc pas vocation à se substituer à l'institution judiciaire, ni aux autorités administratives chargées de la protection de l'enfance quand des situations actuelles lui sont communiquées, mais peut être amenée à effectuer des signalements au Procureur de la République.

Pourquoi ce partenariat CIIVISE – FAS ?

La CIIVISE a lancé son appel à témoignage le 21 septembre 2021 et a reçu plusieurs milliers de témoignages (voir ci-dessous les différentes modalités de témoignages existantes). Les premières analyses ont confirmé l'ampleur du phénomène de l'inceste dans notre société (les estimations évoquent 5% à 10% de la population française victime de l'inceste, soit de 3 à 6 millions de personnes¹), la majorité des témoignages concernant des cas de violences intra-familiales. La commission souhaite aussi faire la lumière sur le phénomène des violences en institutions, commises soit par d'autres enfants, soit par des adultes.

La commission cherche à éviter une possible sous-représentation des personnes en situation de précarité au sein des témoignages reçus, qui pourraient découler d'un certain nombre de facteurs, dont une absence d'accès à l'information sur l'existence de la CIIVISE, ainsi que des difficultés plus grandes à disposer des ressources permettant de témoigner (maîtrise de l'expression, ordinateur, déplacement aux réunions publiques, etc.).

Rien ne permet pourtant de penser que les personnes en situation de précarité sont moins susceptibles d'avoir été victimes de violences sexuelles pendant l'enfance que l'ensemble de la population vivant en France.

En effet, les violences sexuelles pendant l'enfance peuvent contribuer à ou découler de la précarisation des conditions de vie (par exemple, une personne qui aurait été victime de violences sexuelles lors de sa prise en charge dans une structure d'accueil médico-social, ou encore une personne rompant des liens familiaux du fait d'avoir été incestée et qui ne dispose pas de ressources ni de domicile), sans même parler des conséquences en termes de santé somatique et psychologique, qui peuvent être extrêmement déstabilisatrices, le lien social étant attaqué au moment même de sa construction.

Il apparaissait dès lors essentiel à la Fédération des acteurs de la solidarité de pouvoir contribuer à la diffusion de l'appel à témoignage de la CIIVISE, afin que les personnes en situation de précarité victimes de violences sexuelles dans leur enfance puissent elles aussi être entendues et que l'incidence des violences dans les parcours de vie de ces personnes puisse continuer à être étudiée et portée à la connaissance du public comme des autorités. Pour les personnes accompagnées, c'est en effet l'occasion de participer, elles aussi, par leurs témoignages, à l'élaboration d'une véritable politique publique de protection.

1 Dorothée Dussy, *Le Berceau des dominations : Anthropologie de l'inceste*, Pocket, 2021 (réédition)

Comment témoigner ou accompagner une personne qui souhaite témoigner ?

L'ensemble des informations utiles peuvent être retrouvées sur le site internet de la CIIVISE : <https://www.ciivise.fr/comment-temoigner/>

Différentes modalités de recueil de la parole ont été mises en place par la commission :

- En appelant la plateforme téléphonique spécialisée : gérée en métropole par le Collectif féministe contre le viol (CFCV), et par SOS KRIZ pour les Outre-mer, la plateforme téléphonique est joignable du lundi au vendredi de 10h00 à 19h00. Les appels sont gérés par des personnes spécialisées dans le recueil de la parole de victimes de violences sexuelles :
 - 0 805 802 804 pour la métropole (appel anonyme et gratuit)
 - 0 800 100 811 depuis les Outre-mer et l'étranger (appel anonyme et gratuit)
- En envoyant votre témoignage écrit : vous pouvez envoyer vos témoignages écrits par mail à l'adresse suivante - temoignages@ciivise.fr; ou par courrier - CIIVISE, 14 avenue Duquesne, 75007 Paris
- En remplissant le questionnaire en ligne <https://enq.csa-survey.eu/survey/selfserve/2218/210920#> Avec une version en français facile à lire et à comprendre (FALC) <https://enq.csa-survey.eu/survey/selfserve/2218/220628#>
- En assistant à une des réunions publiques organisées tous les mois par la CIIVISE. Pour consulter le calendrier des réunions publiques, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la commission : <https://www.ciivise.fr/les-rencontres-de-la-ciivise/>
- Des auditions individuelles sont par ailleurs possibles, dans la limite des places qui pourront se libérer (inscription sur une liste d'attente) compte tenu de la durée du mandat de la CIIVISE

Les témoignages de violences sexuelles subies dans l'enfance constituant des données personnelles particulièrement sensibles, leur recueil est effectué, dans le respect du règlement européen relatif à la protection des données (RGPD) et de la loi de 1978 relative à l'informatique et aux libertés.

Une démarche de sensibilisation et des ressources pour appréhender le phénomène des violences sexuelles faites aux enfants

Alors que de nombreux enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année - la CIIVISE indique qu'on peut estimer leur nombre à 160 000 par an, et que de nombreuses personnes adultes ont subi des violences sexuelles dans leur enfance, avec l'ensemble des conséquences que cela peut avoir sur leur vie, le sujet reste tabou dans la société et n'est que très difficilement abordé.

Or la construction d'une véritable « culture de la protection », telle que la commission l'ambitionne, nécessite que le sujet de l'inceste et des violences sexuelles faites aux enfants soit compris et combattu de manière volontariste.

La mise à disposition de ressources et l'accompagnement des personnes accueillies comme des professionnels au sein des associations adhérentes de la Fédération des acteurs de la solidarité représente donc une contribution essentielle de notre Fédération, en offrant les moyens d'une plus grande connaissance des dynamiques des violences sexuelles, de la manière d'y mettre fin et d'éviter leur reproduction.

Par ailleurs, des outils de formation à destination des professionnels au contact des enfants ont été créés par la CIIVISE, qui les présentera lors de son colloque du 22 novembre. La CIIVISE intervient également plus directement auprès des professionnels.

► Vers qui se tourner pour un accompagnement juridique ?

Vous pouvez contacter Viol Femmes Informations au 0 800 05 95 95 ou la ligne dédiées aux Violences sexuelles subies dans l'enfance (VSE) au 0 805 802 804 du lundi au vendredi de 10h à 19h. Il s'agit de numéros gratuits auxquels répondent les écoutantes du CFCV et destinés aux victimes de violences sexuelles, à leur entourage, aux professionnels à leur contact. Les écoutantes proposent écoute, soutien, information, accompagnement et aide pour faire valoir ses droits.

► Mieux comprendre le phénomène des violences sexuelles faites aux enfants et comment en parler autour de soi

Connaissances générales sur l'inceste et les violences sexuelles

Dussy Dorothee, *Le Berceau des dominations : Anthropologie de l'inceste*, Pocket, 2021 (réédition).

Jah Njiké Axelle, [La Fille sur le canapé](#), Nouvelles Ecoutes, novembre 2020 (série de podcasts).

Pudlowski Charlotte, [Ou peut-être une nuit](#), Louie Media (série de podcats).

Gorza Maud, Christophe Leon, Linda Lasbeur et Groupe baromètre de Sante Publique France 2017, [Etat de santé des personnes déclarant des antécédents de violences sexuelles avant l'âge de 15 ans - Résultats du baromètre de Santé publique France 2017](#), 2019

Ipsos et Association mémoire traumatique et victimologie, [Violences sexuelles de l'enfance](#), 2019.

CNRS, [Les violences sexuelles à caractère incestueux sur mineur.e.s](#), rapport à Mme Laurence Rossignol, ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, et à M Thierry Mandon, secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur et la recherche, 2017

A partir de la grande enquête de référence, « VIRAGE » (pour violence et rapports de genre) :

Hamel Christelle, Alice Debauche, Elizabeth Brown, Amandine Lebugle, Tania Lejbowicz, Magali Mazuy, Amélie Charruault, Sylvie Cromer, et Justine Dupuis. 2016. [« Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage »](#). Population & Sociétés.

Scodellaro Claire. 2020. [« Violences et santé : le poids du genre ? »](#) In Brown E. Debauche A., Hamel C. et Mazuy M. (dir.), Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France, 443-83. Ined éditions.

Pratiques professionnelles

Cyr Mireille, Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime: de la théorie à la pratique, 2e éd, Malakoff, Dunod, coll. « Santé social », 2019.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, [Vademecum -Violences sexuelles intrafamiliales : comprendre, prévenir, repérer et agir](#), 2022.

Secrétariat d'Etat charge de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations et ministère de l'éducation nationale et de la recherche, [Comportements sexistes & violences sexuelles. Prévenir, repérer, agir. Guide ressources pour les équipes éducatives des collèges et des lycées](#), 2019.

A destination des enfants

Guide d'accompagnement du livret de Muriel Salmona, psychiatre spécialiste de la mémoire traumatique, et de Claude Ponti, auteur de livres pour la jeunesse : <https://www.memoiretraumatique.org/assets/files/v1/Documents-pdf/Guide-d-accompagnement-livret-Quand-on-te-fait-du-mal.pdf>

Chapiron Mai Lan, Le Loup, La Martinière Jeunesse, 2021 (album jeunesse)

Chapiron Mai Lan, Le Loup, les violences sexuelles expliquées aux enfants, vidéo de prévention : <https://www.youtube.com/watch?v=NtF4RbquGQo>

Comment réagir en cas de danger immédiat, si vous avez connaissance d'une situation de violence sexuelle en cours sur un enfant ?

Toute personne accompagnée ou professionnel exerçant dans une structure adhérente de la Fédération peut être amené à avoir connaissance d'une situation *actuelle* de violence sexuelle sur un enfant. Pour rappel, la commission ne se substitue ni aux autorités judiciaires (et n'est donc pas chargée d'établir des faits dans des affaires individuelles ou de définir des responsabilités personnelles), ni aux dispositifs de prise en charge existants.

Ainsi, dans une telle situation, vous pouvez faire appel :

- Aux numéros d'urgence : 17 pour la police ou la gendarmerie et 114 en remplacement pour les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques, dysphasiques
- Au numéro spécifique pour les enfants en danger : 119 (le SNATED, service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger). Il s'agit d'un numéro anonyme et gratuit, accessible 24h/24 et 7j/7 et qui s'adresse aux enfants et aux adolescents, ainsi qu'aux adultes qui sont à leur contact.
- A la plateforme de signalement des violences sexuelles : <https://www.service-public.fr/cmi>, qui vous permettra d'échanger avec des policiers ou des gendarmes spécialement formés aux violences sexuelles et qui peuvent déclencher des interventions, il s'agit d'un tchat, anonyme et gratuit, accessible 24h/24 et 7j/7.

Vous pouvez également contacter les services du département : aide sociale à l'enfance (ASE) ou cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip).

Pour les cas d'une exceptionnelle gravité (maltraitance ou violences sexuelles par exemple), il est possible de s'adresser directement, par courrier, au procureur de la République : magistrat à la tête du parquet (ou ministère public). Il est destinataire des plaintes et signalements. Il dirige les enquêtes, décide des poursuites et veille à l'application de la loi.